



Présidence de la République

CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

34

République de Guinée

Travail - Justice- Solidarité

DECRET D/ N° 031./ PRG/ CNDD/ SGPRG/ 2009

Portant nomination d'un Officier de Transmission.

Le Président de la République
Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

Vu le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le développement, suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement.

Vu les nécessités impérieuses de service.

Décète

Article 1^{er} / Le Sous- Lieutenant Abdoulaye SOUMAH, Précédemment en service à la Direction Générale des Transmissions, est nommé Officier chargé de la Transmission du Président de la République.

Article 2/ Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République



Conakry, le 07 Janvier 2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la république, Chef de l'Etat
Président du conseil National pour la Démocratie
Et le développement, Commandant en chef des
Forces Armées.